

ÉCOLE FICHE D'INSCRIPTION

Date d'inscription :	//		
	ÉLÈVE		
Nom :	Prénom(s) :	Sexe: M F	
Né(e) le : /	Lieu de naissance :	Département :	
Adresse :		Code postal :	
Commune :			
Scolarité demandée : Éco		École du Vélery	
Classe : Ma	ternelle	Élémentaire	
Filière bilingue Breton-Franç	ais (école Martin-Luthe	er-King uniquement)	
Date de rentrée souhaitée:	_ / /		
4 117	RESPONSABLES	S LÉGAUX	
Représentant Nom d'usage :		Prénom :	
Autorité parentale : Oui	Non		
Adresse (si différente de l'élève) :		Code postal :	
Commune :	Courriel :		
Téléphone : Domicile :		Travail :	
Représentant Nom :		Prénom :	
Autorité parentale : Oui	Non		
Adresse (si différente de l'élève) :		Code postal :	
Commune :	Courriel :		
		Travail :	
DROIT À L'IMAGE			
 Nous autorisons la mairie de Plourin-lès-Morlaix à publier des photos de mon enfant sur les différents supports de communication et d'information (site internet, bulletin municipal, presse et plaquette d'information). Nous n'autorisons pas la diffusion de photos de mon enfant. 			

Cet accord n'est pas immuable, vous avez la possibilité de vous rétracter à tout moment en nous formulant votre demande par écrit.

 Justificatif de domicile Copie du dispositif du jugement de divorce (le cas échéant) Copie du livret de famille Copie du carnet de vaccination 		
Date et signature des représentants légaux : Le : /		
Représentant légal 1 : Représentant légal 2 :		
Uniquement pour les familles ne résidant pas sur Plourin-lès-Morlaix :		
Motif détaillé de la demande de dérogation :		
CADRES RÉSERVÉS À LA COMMUNE DE PLOURIN-LÈS-MORLAIX		
Adresse de résidence précise-t-elle une rue citée dans la convention avec la ville de Morlaix ? Oui Non Remarques :		
Décision de Monsieur le Maire de Plourin-lès-Morlaix		
Date : / Accepté Refusé Signature : Mme Morgane Bicrel, 1ère adjointe au Maire déléguée à la vie scolaire.		

Pièces justificatives à fournir pour toute demande d'inscription :

Vous disposez d'un accès de modification et de rectification des données qui vous concernent (Article 34 de la loi "Informatiques et Libertés" du 6 janvier 1978).

Responsables légaux : il est important de renseigner le document concernant les deux représentants légaux pour :

- la transmission des résultats scolaires (circulaire n°94-149 du 13.04.1994)
- les élections des représentants des parents d'élèves : chaque parent est désormais électeur et éligible (note de service n°2004-104 du 25.06.2004).

Vos données et celles de votre enfant sont nécessaires aux affaires scolaire/ALSH et comptabilité de la collectivité pour assurer l'inscription et le suivi de votre (vos) enfant(s) aux services proposés par la mairie (cantine, garderie). Elles sont communiquées au Trésor Public pour la facturation. Vous disposez de droits sur vos données que vous pouvez exercer auprès du service concerné ou du délégué à la protection des données de l'établissement. Pour connaître vos droits et les modalités, veuillez consulter la notice d'information affichée : (sur le site internet de la commune, tableau d'affichage école et/ou mairie...)